
SPÉCIFICITÉS DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DU SPORT

L'emploi dans le champ du sport comme celui de l'animation est caractérisé par :

- Temps partiel
- CDD
- Multisalariat
- Saisonnalité

Dans ce contexte et afin de répondre à une professionnalisation du secteur, les acteurs du sport ont développé de nouvelles formes d'emplois et d'organisation du travail :

Les associations professions sports et loisirs

→ Soutenir, promouvoir, pérenniser l'emploi qualifié dans les métiers du sport et de l'animation

- participent au développement de l'emploi associatif
- recrutent, rémunèrent et mettent à disposition de ces adhérents (clubs, asso socioculturelles...) des professionnels
- contribuent à l'insertion, conseillent et aident leurs membres

Des Groupements d'employeurs (GE)

→ Permet aux entreprises de se regrouper pour employer

Le multisalariat

→ Consiste pour une même personne à exercer plusieurs activités professionnelles sous statut de salarié

ex : salarié de plusieurs associations, salarié d'une entreprise et d'une association

Soit simultané = plusieurs contrats à temps partiel

Soit successif = dans la même année enchaîner les contrats dans des structures différentes

Pluriactivité

→ Consiste pour une même personne à exercer plusieurs activités professionnelles sous statut différent

ex : salarié et exercer une activité indépendante libérale